

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-8, document 13, page 2, lignes 3 et 4
R-3484-2002, SCGM-9, document 13, page 2, lignes 3 et 4

Questions :

- 20.1 Veuillez expliquer la hausse de coût sous la rubrique Gaz d'entreposage souterrain (M-12) entre le budget 2003 et le budget 2004, passant de 20 037 000\$ à 22 818 000\$.
- 20.2 Veuillez expliquer la hausse de coût sous la rubrique « Usine LSR » entre le budget 2003 et le budget 2004, passant de 4 344 000\$ à 5 484 000\$.
-

Réponses :

- 20.1 La hausse est principalement attribuable au renouvellement d'une capacité d'entreposage de 5,85 PJ qui venait à échéance le 1^{er} avril 2003 (2 614 000\$ d'augmentation).
- 20.2 À la suite des événements du 11 septembre 2001, les primes d'assurance de l'usine LSR ont connu deux hausses successives importantes en 2003 et en 2004. La hausse de 2003 n'avait pas été reflétée dans la cause tarifaire de 2003, cela fait en sorte que la cause tarifaire de 2004 reflète la hausse des deux années.

Les frais d'assurance de l'usine LSR sont donc passés de 580 800\$ à la cause tarifaire 2003 à 1 732 000\$ en 2004.